

15.—Obligations des chemins de fer garanties par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux au 31 décembre 1933.

Garants.	Garantie effective au 31 déc. 1933.
Nouveau-Brunswick.....	\$ 917,000
Ontario.....	7,859,998
Manitoba.....	3,000,000
Saskatchewan.....	17,904,062
Alberta.....	18,394,428
Colombie Britannique.....	45,186,001
Total garanti par les provinces.....	93,261,459
Gouvernement fédéral.....	806,785,434 ¹
Grand total.....	900,046,893

¹ Ne comprend pas \$216,207,142 d'obligations perpétuelles et d'actions garanties du Grand-Tronc, dont l'intérêt et les dividendes sont garantis par le gouvernement fédéral, ni les valeurs garanties par l'Etat que le gouvernement détient lui-même; par contre, cette somme comprend \$60,000,000 avancés au Canadien-Pacifique par les banques et garantis par le gouvernement fédéral. Cette dernière somme n'est pas comprise dans les garanties indiquées aux tableaux 25 et 26, chapitre XXI du présent volume, non plus qu'une somme additionnelle de \$750,000 acquittée entre le 31 décembre 1933 et le 31 mars 1934.

Accidents de chemin de fer.—Le tableau 16 montre le nombre de voyageurs, employés et autres, tués ou blessés dans des accidents de chemin de fer de 1920 à 1933, et le tableau 17 donne une analyse de ces accidents pour 1931-33.

En 1933 (tableau 17) 8 voyageurs ont été tués et 306 blessés dans des accidents de chemin de fer. Le nombre de voyageurs tués a été moins élevé en 1932 et 1931 mais il n'y a jamais eu si peu de blessés depuis 1919. Un nouveau bas pour les 25 dernières années a été atteint quant au nombre d'employés tués dans des accidents de chemins de fer, avec un total de 41. En 1932, il y en a eu 57 tués; en 1931, 42; en 1930, 81, et un maximum de 298 en 1913. Le nombre d'employés blessés est passé de 957 en 1932 à 985 en 1933; néanmoins ces deux années accusent des chiffres notablement plus faibles que ceux des vingt années précédentes. Les postiers ambulants, etc., ainsi que les personnes circulant avec ou sans autorisation sur la voie ont porté le total des victimes d'accidents de chemin de fer à 260 morts et 1,851 blessés. Il y a eu 78 personnes tuées et 247 blessées dans des accidents survenus aux croisements des routes et des voies ferrées. Parmi les morts, 11 étaient des piétons, 61 des automobilistes et 6 des occupants d'autres véhicules. Sur le total, quinze victimes ont été tuées à des traverses protégées et 63 à des traverses non protégées; 46 personnes ont été blessées à des traverses protégées et 201 à des traverses non protégées. Les personnes tuées et blessées dans des accidents de chemin de fer autres que des accidents de trains se chiffraient respectivement à 20 et 3,522, la plupart des blessés étant des ouvriers de la voie et des ateliers.